



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU

26/05/2026

1. CLARIFICATION DES OBLIGATIONS – ÉQUIPE FÉMININE

Dans le cadre du développement et organisation du championnat du cricket féminin pour la saison 2026, plusieurs dispositifs sont mis en place pour accompagner les clubs.

1.1. Obligations réglementaires des clubs de Division 1

Conformément aux règlements sportifs 2026, **chaque club engagé en Division 1 doit disposer d'un minimum de 15 licences féminines**. Cette obligation est **individuelle** : elle s'applique à chaque club, qu'il engage une équipe seule ou qu'il participe à une entente.

En pratique, l'exigence porte sur :

- La **détention des licences** (15 par club),
- La **participation effective** au championnat féminin,
- Soit via **une équipe propre**,
- Soit via **une équipe d'entente** présentée et approuvée par la CSNC au moins 15 jours avant le premier match.

1.2. Participation en entente – Dispositif exceptionnel 2026

Un club évoluant en Division 1 peut conclure **une entente** avec un autre club pour constituer **une seule équipe féminine commune**, conformément au dispositif exceptionnel prévu dans le compte rendu du 28 avril 2026 : « La constitution d'ententes entre deux clubs afin de former une équipe féminine commune ». Ce dispositif vise à permettre aux clubs en difficulté d'effectif de rester engagés.

1.3. Effectif requis lors des matchs

L'équipe féminine (seule ou en entente) doit présenter **l'effectif requis sur la feuille de match, soit 12 joueuses convoquées**.

Pour une entente A+B :

- Toutes les joueuses doivent être licenciées dans l'un des deux clubs,
- La répartition est **libre** :
 - 6 A + 6 B,
 - 4 A + 8 B,
 - 10 A + 2 B, etc.

L'important est :

- Que les licences soient valides,
- Que les règles de qualification soient respectées,
- Que l'équipe présente 12 joueuses.

1.4. Rattachement officiel de l'équipe d'entente

L'équipe féminine issue d'une entente :

- Est déclarée comme « **Entente A/B** » dans les documents officiels,
- Est **administrativement rattachée aux deux clubs**,
- Engage la **coresponsabilité** des deux clubs pour :
 - Les licences,
 - Les feuilles de match,
 - La discipline,
 - Le respect des règlements.

Sur les supports officiels (calendrier, classement, feuilles de match), l'équipe apparaît sous la forme : **Entente A/B**

1.5. Fonctionnement sportif de la saison pour une entente

Nombre de matchs

L'équipe d'entente dispute **le même nombre de rencontres** que toute autre équipe engagée, selon le format validé par la CSNC (journées centralisées, oppositions A/B, A/C, B/C, etc.).

Attribution des points

Les points sont attribués à **l'équipe d'entente**, et non séparément aux clubs A et B.

Il n'y a :

- **Qu'une seule équipe en compétition,**
- **Un seul classement,**
- **Un seul compteur de points.**

Synthèse opérationnelle

- Chaque club de D1 doit avoir 15 licences féminines.
- La participation au championnat féminin peut se faire via une entente.
- Une entente = une seule équipe féminine officielle et La demande d'entente doit être présentée et approuvée par la CSNC au moins 15 jours avant le premier match.
- 12 joueuses doivent être alignées à chaque match, issues librement des deux clubs.
- Les points sont attribués à l'équipe d'entente, pas aux clubs séparément.
- Les deux clubs restent coresponsables de l'équipe.

1.6. Programme Fémicricket 2026

Le programme Fémicricket est ouvert à toutes les filles, qu'elles soient :

- En catégorie 16U féminines, ou en catégorie Senior féminines.

Les séances ont lieu tous les mercredis, de 13h00 à 20h00, à Sarcelles, à partir du 3 juin 2026.

Ce dispositif est destiné à former et accompagner toutes les joueuses, du niveau découverte au niveau performance avant le début du championnat.

1.7. Début des compétitions officielles

Les compétitions officielles féminines (Senior Féminines et 16U Féminines) débiteront début septembre 2026.

2. INVESTIGATION DU MATCH - D3 - VILLENEUVE SUPER KINGS VS ARGENTEUIL - 16/05/2016

Suite à la demande de Villeneuve Super Kings, nous avons procédé à l'analyse des rapports des arbitres du CSPT Sarcelles et examiné les éléments de la plainte déposée par Villeneuve Super Kings.

Après étude du dossier, la CSNC a rendu sa décision et maintient les résultats du match tels qu'approuvés par les arbitres.

3. DEMANDES DE MUTATION

Numéro de licence	Nom	Club origine	Club destinataire	Date demande	Date validation	Décision CSNC
130418	JOTHINATHAN Kamilton Roy	91 ROYALS CRICKET CLUB	RAJA CHOLA CRICKET CLUB 94	20/05/2026	20/05/2026	Approuvé
129293	NITHTHIYANANTHAN Paheerathan	91 ROYALS CRICKET CLUB	RAJA CHOLA CRICKET CLUB 94	20/05/2026	20/05/2026	Approuvé
121498	NAGARASA Harikaran	91 ROYALS CRICKET CLUB	RAJA CHOLA CRICKET CLUB 94	20/05/2026	20/05/2026	Approuvé
125056	MARIYATHAS Donald Sajeenthiran	91 ROYALS CRICKET CLUB	ROYAL EVRY CRICKET CLUB	20/05/2026	21/05/2026	Approuvé
121103	NASIRI Jamshid	SAINT-OMER CRICKET CLUB STARS	SAINT DENIS STALLIONS	21/05/2026	21/05/2026	Approuvé
091755	YOGANATHAN Regan	91 ROYALS CRICKET CLUB	ROYAL EVRY CRICKET CLUB	21/05/2026	21/05/2026	Approuvé
102617	AG LOGESH Selvan	91 ROYALS CRICKET CLUB	ROYAL EVRY CRICKET CLUB	21/05/2026	21/05/2026	Approuvé
085291	JOSEPH Tharoon	91 ROYALS CRICKET CLUB	ROYAL EVRY CRICKET CLUB	21/05/2026	21/05/2026	Approuvé
125122	SAMAD Abdus	BANGLADESH CRICKET CLUB PARIS	VILLEJUIF SUPERKINGS	21/05/2026	26/05/2026	Approuvé
124329	MUMIN Md Abdul	BANGLADESH CRICKET CLUB PARIS	VILLEJUIF SUPERKINGS	21/05/2026	26/05/2026	Approuvé
116927	JEEVARAJAH Jeeva Prathab	SARCELLES CRICKET CLUB	TAMIL UNION CLUB DE MELUN	22/05/2026	22/05/2026	Approuvé

4. DEMANDES DE DÉROGATION

Club	Nom	Numéro de licence	Date de naissance	Catégorie	Décision CSNC
PUC	WEBLEY Henry	129421	14/02/2011	19U	Approuvé
PUC	RUPANINGAL Himash	130164	06/06/2011	19U	Approuvé

5. VALIDATION DES MATCHS DU 16 AU 24 MAI 2026

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
16/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	ARGENTEUIL 149/4 (17.4)	VILLENEUVE SUPER KINGS 2 148/4 (20)	OK	Après investigation, la CSNC maintient les résultats du match tels qu'approuvés par les arbitres.
23/05/2026 - 11:00 D2 MAS	T=SARCELLES A=ROYAL EVRY	EKOTA SC PANTIN 145/2 (14.5)	PARIS ZALMI 2 143/4 (20)	OK	-
23/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	91 ROYALS 2 0/0 (0)	ROYAL EVRY 0/0 (0)	NOK	-Absence de FDM --Sanction 10-IA : Amende de 50€ pour CSPT SARCELLES
23/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=DREUX A=DREUX	BERNAY 123/4 (14)	VLB ZALMI 122/10 (19.2)	OK	-
23/05/2026 - 14:00 D2 MAS	T=DREUX A=VLB ZALMI	CREIL 2 138/9 (20)	DREUX 2 92/10 (19)	NOK	-Absence de FDM --Sanction 10-IA : Amende de 50€ pour VLB ZALMI
23/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=FRANCILJEN	CCSB95 1 155/8 (20)	MONTREUIL 79/10 (16.2)	OK	-
23/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=BAGATELLE A=RAJA CHOLA	PFC SARCELLES 2 70/10 (18)	PUC 2 131/10 (19.2)	OK	-
23/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=BAGATELLE A=PUC	EVRY SUCC 139/5 (20)	RAJA CHOLA 95/9 (19)	OK	-
24/05/2026 - 11:00 D2 MAS	T=SARCELLES A=AC STAINS	CSPT SARCELLES 2 148/1 (10.3)	SULTANS 2 147/7 (20)	NOK	--CSPT SARCELLES 2: Non présentation d'Iroster --Sanction 8-IA : Match forfait et amende de 400€ pour CSPT SARCELLES 2 --SULTANS 2 gagne par forfait
24/05/2026 - 14:00 D1 MAS	T=SARCELLES A=COLOMBES	AC STAINS 149/10 (19.3)	CSPT SARCELLES 151/5 (15.5)	NOK	--CSPT SARCELLES: Non présentation d'Iroster --Sanction 8-IA : Match forfait et amende de 400€ pour CSPT SARCELLES --AC STAINS gagne par forfait
24/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=BAGATELLE A=PUC	91 ROYALS 2 169/10 (19)	MELUN 182/6 (20)	OK	-
24/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=AULNAY A=PFC SARCELLES	AULNAY 0/0 (0)	PARIS ZALMI 3 0/0 (0)	NOK	--PFC SARCELLES : Absence des arbitres --Sanction 6-IA : Amende de 400€ pour PFC SARCELLES --Match reporté
24/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=ARRAS A=VALENCIENNES	ARRAS 164/6 (16.3)	UP SPORT 159/10 (18)	OK	-
24/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=ARRAS A=ARRAS	UP SPORT 110/10 (14.2)	VALENCIENNES 112/3 (10.4)	OK	-

6. PLANNING DES MATCHS DU 30 AU 31 MAI 2026

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Samedi 30 mai	D1 MAS	11:00	AC STAINS	PFC SARCELLES	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Samedi 30 mai	D1 MAS	14:00	CSPT SARCELLES	CREIL	SARCELLES	AC STAINS
Samedi 30 mai	D3 MAS	11:00	ROUEN	VILLEJUIF	MANTES LA JOLIE	RAJA CHOLA
Samedi 30 mai	D3 MAS	14:00	RAJA CHOLA	MELUN	MANTES LA JOLIE	VILLEJUIF
Samedi 30 mai	D3 MAS	10:00	KERALA TUSKERS	THOIRY	DREUX	DREUX
Samedi 30 mai	CDF MAS 19U	13:00	DREUX	PUC	DREUX	THOIRY
Samedi 30 mai	D3 MAS	10:00	AC STAINS 2	MONTREUIL	BAGATELLE	SULTANS
Samedi 30 mai	CDF MAS 19U	13:00	AC STAINS	SULTANS	BAGATELLE	MONTREUIL
Samedi 30 mai	D3 MAS	11:00	BALBYNIENS 3	PARIS ZALMI 3	AULNAY	AULNAY
Samedi 30 mai	D3 MAS	14:00	VLB ZALMI	RISING STARS AUBERVILLIERS	AULNAY	AULNAY
Dimanche 31 mai	D3 MAS	11:00	ALL BLACKS	MELUN	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Dimanche 31 mai	D1 MAS	11:00	DREUX	PFC SARCELLES	DREUX	CSPT SARCELLES
Dimanche 31 mai	D2 MAS	14:00	CSPT SARCELLES 2	DREUX 2	DREUX	PFC SARCELLES
Dimanche 31 mai	D3 MAS	11:00	AC STAINS 2	CCSB95 1	CHANTILLY	PUC
Dimanche 31 mai	D3 MAS	14:00	CCSB95 2	PUC 2	CHANTILLY	AC STAINS
Dimanche 31 mai	D1 MAS	10:00	SULTANS	VILLENEUVE SUPER KINGS	BAGATELLE	SAINT DENIS STALLIONS
Dimanche 31 mai	CDF MAS 19U	13:00	BALBYNIENS	SAINT DENIS STALLIONS	BAGATELLE	SULTANS

Publié par la commission Sportive avec l'approbation du Président CSNC, Jubaid Ahamed.